

numéro 90 - octobre 2007

[www.sig-la-lettre.com](http://www.sig-la-lettre.com)



## sommaire

<b>Une</b>	
Pas d'enquête sur le recensement .....	1 à 3
<b>Données</b>	
Alerte à la CNIL .....	4 à 5
<b>Spatial</b>	
Trop de satellites ? .....	5 à 6
<b>Rencontres utilisateurs</b>	
Club Star, patience oblige ! .....	7 à 9
<b>Éditeur</b>	
Artique brouille les cartes .....	10 à 11
<b>A lire</b>	
Un livre blanc .....	11
<b>Logiciel</b>	
Une nouvelle version de MapInfo .....	12
<b>Expérience</b>	
Quelle consommation d'espace ? ..	13 à 14
<b>Éditeur</b>	
Geomap modernise son offre .....	14 à 15
<b>Calendrier - Abonnement</b> .....	16

### A LA UNE

#### Données

## Pas d'enquête sur le recensement

**Nous avons prévu de vous proposer un dossier sur les problématiques de spatialisation liées au nouveau recensement de la population. Malheureusement, vous ne trouverez pas grand chose sur le sujet dans les pages qui suivent. Il est manifestement trop tôt pour en parler de façon précise, aussi, nous préférons attendre et reporter notre dossier de quelques mois. Mais cela ne nous empêche pas de situer le contexte.**

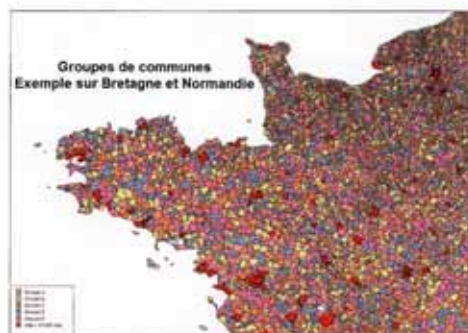
C'est en 2004 que le nouveau recensement de la population a été effectivement lancé par l'INSEE, après des années de préparation minutieuse. Recensement dit "en continu", il remplace l'enquête exhaustive qui était menée tous les 8 ou 9 ans, par des enquêtes annuelles, effectuées par sondage. L'objectif est de fournir des informations plus "fraîches" et prenant en compte les nombreux changements qui peuvent se produire en 9 ans.

#### Une mécanique complexe

La méthode utilisée par l'INSEE varie en fonction de la taille de la commune. Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une

enquête exhaustive tous les 5 ans. Dans chaque région, les communes sont réparties en 5 groupes homogènes (en termes de population totale et de grandes caractéristiques) mais dispersés géographiquement. Chaque année, l'enquête porte sur l'ensemble des communes d'un groupe. Puisque la moitié de la population vit dans des communes de moins de 10 000 habitants, ce sont 6 millions de personnes qui sont interrogées chaque année, soit environ 10 % de la population nationale.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les enquêtes sont menées annuellement par sondage, réalisé par tirage au sort des adresses du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL). Dans ce cas, ce ne sont pas communes qui sont réparties en 5 groupes homogènes mais les immeubles de façon à couvrir tout le territoire communal. Chaque année, un sondage est effectué sur 40 % des logements d'un groupe, ce qui représente au total 8 % de la population communale. En 5 ans, tous les groupes auront fait



Répartition des communes en différents groupes d'enquête

l'objet d'une enquête sur la base du sondage et 20 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants aura rencontré un enquêteur. Des mécanismes ont été mis en place par l'INSEE pour s'assurer que les sondages successifs effectués dans chaque groupe d'immeuble ne porteront pas toujours sur les mêmes individus. Au total, 8,5 millions de personnes seront recensées chaque année, soit environ 14 % de la population.

#### Mais des produits encore flous

Cette mécanique complexe va permettre à l'INSEE, à partir de fin 2008 de proposer toute une série de produits spatialisés plus ou moins finement. Les données ne peuvent pas être disponibles avant, puisqu'il faut attendre un cycle de 5 ans avant de produire les premiers résultats. Ensuite, des résultats seront proposés chaque année. En attendant, à chacun de se débrouiller en réalisant des extrapolations.

Les professionnels qui utilisent les données INSEE ne savent pas grand-chose des produits qui vont sortir. En effet, si le découpage des IRIS 2000 reste acquis, il pourrait subir quelques changements comme l'indique le Hors Série de l'INSEE baptisé "Pour comprendre le recensement de la population" (accessible sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)). "Le découpage de 1998-1999 en IRIS-2000 a été soumis à l'approbation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ➔